

*Article 29 du Règlement*

ministre de l'Agriculture ou de ses bureaucrates. Ce n'était pas non plus un communiqué de presse du ministre d'État pour la Commission canadienne du blé.

**M. Foster:** Il a été rédigé par vos gens.

**M. Wise:** L'honorable député d'Algoma n'était pas là. Il parle encore sans savoir, comme c'est son habitude. Cela ne fait aucun doute.

**M. Foster:** La plupart ont eu l'impression qu'on se servait d'eux. Je n'invoquerais donc pas cet argument à votre place, John.

**M. Wise:** Il est certain que nous ne devrions pas faire, à ce moment-ci, des déclarations de ce genre.

● (0100)

J'ai félicité le député qui vient de prendre la parole, mais il a fait quelques remarques qui ne sont pas tout à fait exactes. Il a indiqué que lorsque le gouvernement s'est engagé à appuyer les agriculteurs canadiens, le montant en cause était de l'ordre du milliard de dollars. Il a invoqué certaines raisons politiques pour expliquer ce chiffre. Il est évidemment dans l'erreur.

Je ne sais pas à quelle date des élections ont eu lieu en Saskatchewan, mais je peux vous dire que la décision de rencontrer les principaux représentants agricoles était une initiative du premier ministre (M. Mulroney) et que nous y avons donné suite à sa demande expresse. C'est à sa demande également que le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) et moi-même, ainsi que le secrétaire parlementaire, le député d'Assiniboia (M. Gustafson), avons convoqué une réunion avec les représentants agricoles à Vancouver avant le départ du premier ministre pour le Sommet de Tokyo. Le député d'Algoma peut bien en parler de son siège, mais il n'était pas là.

**M. Foster:** Vous n'étiez pas ici lorsque j'ai pris la parole.

**M. Wise:** Peut-être valait-il mieux ainsi. Le fait est que nous avons eu des entretiens avec les principaux représentants agricoles depuis le début du printemps dernier. En fait, nous en étions arrivés à la conclusion qu'il faudrait au moins un milliard de dollars, et nous avons continué à discuter avec eux afin de trouver une méthode juste et équitable pour distribuer cet argent.

Nous ne devrions pas critiquer les représentants agricoles, mais plutôt les féliciter. Lorsque nous les avons rencontrés à Ottawa, à l'édifice Sir John Carling, beaucoup croyaient qu'il était impossible que 25 ou 30 représentants agricoles s'assoient avec nous pour essayer d'établir un programme et une formule de distribution justes et équitables. Nous y avons réussi grâce à une collaboration réciproque et à l'esprit d'initiative démontré par les représentants agricoles à l'occasion de ces rencontres. Nous sommes parvenus à mettre au point une formule juste et équitable.

Si nous appliquons cette formule à un producteur de céréales de la Saskatchewan selon son type de récolte, nous constatons que le Programme spécial canadien pour les grains procure une aide d'environ 9 300 \$. Si nous l'appliquons à un producteur du sud-ouest ontarien selon son type de récolte, nous constatons qu'il procure à peu près le même montant que celui versé au producteur de l'Ouest canadien.

Permettez-moi de préciser que nous sommes essentiellement dans la même position cette année que l'an dernier. Il serait malavisé, pour l'instant, d'émettre des hypothèses sur le montant de l'aide dont on aura besoin. Il nous est impossible en tant que gouvernement, de préciser pour l'instant dans quelle mesure nous pourrions y faire face.

Le gouvernement s'est toutefois engagé, dans le discours du Trône, à ne ménager aucun effort. Dans son budget du 18 février, le ministre des Finances (M. Wilson) a en outre chargé une nouvelle fois le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé et moi-même de convoquer d'autres réunions. Les réunions ont été reprises et la première a eu lieu le 5 mars.

Je vous ai parlé de la déclaration qui a été émise, et qui ne fait peut-être pas l'affaire de tout le monde. Quoiqu'il en soit, j'ai l'intention de la maintenir. D'ailleurs, je suis sûr que si vous vérifiez auprès des agriculteurs qui ont participé à cette rencontre, vous constaterez que la grande majorité d'entre eux sont d'accord sur son contenu. Je me suis entretenu avec un grand nombre d'entre eux depuis ce temps et j'ai pu constater qu'elle a leur appui. Les rencontres se poursuivront en juin et nous continuerons de collaborer pour mettre sur un pied un programme approprié.

On a passablement discuté et péréoré, peut-être à juste titre, au sujet des raisons pour lesquelles le Gouvernement a décidé de lever le moratoire. Je rappelle à la Chambre que l'application des mesures de transition est scrupuleusement contrôlée.

Bien que j'aie institué un moratoire sur les forclusions d'exploitations agricoles, je me dois de rappeler à la Chambre que ces forclusions ne s'appliquaient qu'aux clients de la SCC. Le ministre de l'Agriculture n'a pas le pouvoir d'instituer de tels moratoires pour d'autres créanciers que ceux de la SCC.

**M. Benjamin:** Oui, vous en avez le pouvoir.

**M. Wise:** J'aimerais corriger le député, car je n'ai pas ce pouvoir. Si j'ai pris une telle initiative à cette époque, c'était parce que j'avais de bonnes raisons de le faire. Je prendrais encore la même décision en de pareilles circonstances. Lorsque j'ai institué ce moratoire en septembre 1985, j'ai signalé que notre gouvernement projetait d'adopter certaines mesures. La première concernait le financement du programme de conversion des taux d'intérêt. Effectivement, nous avons engagé 80 millions de dollars, pour ramener de 16,75 à 12,75 p. 100 les taux payés par les 5 600 clients de la SCC.

J'avais dit que je voulais instituer une hypothèque à risque partagé. Nous l'avons fait.

J'ai signalé aussi que nous voulions instituer un prêt basé sur le prix des produits agricoles. Nous l'avons également fait.

J'ai mentionné aussi que nous voulions présenter un projet de loi sur l'examen de l'endettement agricole et nous l'avons fait. J'ai dit que nous voulions créer des Bureaux d'examen de l'endettement agricole. Il en existe maintenant dans toutes les provinces.

J'ai mentionné que nous voulions que les bureaux d'examen de l'endettement prennent le temps d'étudier la situation pour pouvoir bien fonctionner. C'est ce qui s'est produit et ils font un excellent travail. Certaines personnes ne sont peut-être pas tout à fait satisfaites de cette mesure législative, mais il ne fait